



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DES PÊCHES

Trente et unième session

Rome, 9-13 juin 2014

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO À L'APPUI DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE L'APPLICATION DES DIRECTIVES INTERNATIONALES SUR LA GESTION DES PRISES ACCESSOIRES ET LA RÉDUCTION DES REJETS EN MER

Résumé

Le présent document donne des informations sur les activités du Département des pêches et de l'aquaculture portant sur les prises accessoires, les rejets en mer, la gestion des pêches, les opérations et les pratiques de pêche, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui sont des questions de plus en plus importantes et étroitement imbriquées. En dépit des progrès réalisés jusqu'à présent, l'application des directives pourrait être améliorée grâce à quelques mesures, telles que:

- fournir une mise à jour sur les rejets dans les pêcheries maritimes mondiales et élaborer des outils pour suivre et évaluer les rejets et en tenir compte dans les évaluations des pertes et des gaspillages alimentaires qui se produisent dans la filière pêche;
- étudier des mesures incitatives et dissuasives en rapport avec i) l'adoption de technologies de réduction des prises accessoires et des rejets, par les exploitants des navires de pêche, et ii) les coûts économiques et sociaux associés à la mise en œuvre d'autres cadres réglementaires;
- renforcer l'assistance technique à l'appui d'essais et de démonstrations en conditions réelles de technologies visant à réduire les prises accessoires et des rejets, y compris de nouveaux outils tels que les systèmes de télésurveillance et de télénotification, et
- intensifier le dialogue avec les exploitants des navires de pêche et les responsables de la gestion des ressources, et jeter des ponts entre la recherche et les technologies de pointe, les pêcheurs, les transformateurs, les grossistes, les détaillants, les décideurs et les consommateurs.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

CONTEXTE

1. Le Comité se souviendra peut-être que des appels ont été lancés à l'Assemblée générale des Nations Unies pour trouver des solutions au problème des prises accessoires et des rejets en mer, notamment dans la Résolution A/RES/64/72 sur la viabilité des pêches adoptée à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans laquelle les États, les organisations ou arrangements sous-régionaux et régionaux de gestion des pêches (ORGP/ARGP) et d'autres organisations internationales compétentes ont été exhortés à réduire ou éliminer les prises accessoires, les captures dues aux engins perdus ou abandonnés, les rejets en mer de poisson et les pertes après capture, et à soutenir les études et recherches visant à réduire ou éliminer les prises accessoires de juvéniles. En outre, à la vingt-huitième session du Comité des pêches, en mars 2009, la FAO a été invitée à élaborer des Directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer (les Directives). Enfin, à sa vingt-neuvième session (février 2011), le Comité des pêches a approuvé les Directives¹ et recommandé à la FAO de fournir un appui au renforcement des capacités et à l'application des Directives. À sa trentième session, le Comité des pêches a invité à veiller à ce que le problème des prises accessoires et des rejets en mer soit traité de manière approfondie dans les évaluations concernant la conservation et la gestion, dans le cadre d'une approche écosystémique. Après l'approbation des Directives, la FAO et ses partenaires ont joué un rôle proactif dans une stratégie d'application à l'échelle mondiale en mettant au point une série d'initiatives mondiales et régionales sur la gestion des prises accessoires.

2. Le présent document donne des informations sur les activités du Département des pêches et de l'aquaculture portant sur les prises accessoires, les rejets en mer, la gestion des pêches, les opérations de pêche, les pratiques de pêche, les moyens d'existence durables, la sécurité alimentaire et la nutrition, qui sont des questions de plus en plus importantes et étroitement imbriquées

PROJETS MONDIAUX ET RÉGIONAUX DE LA FAO RELATIFS AUX PRISES ACCESSOIRES

3. Le Projet FAO/FEM sur les stratégies de gestion des prises accessoires dans la pêche au chalut (REBYC-II CTI)² a démarré en mai 2012, avec la participation de parties prenantes de cinq pays d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Viet Nam). Ce projet adopte une approche holistique de la gestion des prises accessoires dans la pêche au chalut et travaille directement avec des pêcheurs, des représentants de l'industrie de la pêche et d'autres parties prenantes du secteur. Des activités du projet sont en cours d'exécution dans un certain nombre d'importantes zones de pêche au chalut dans les cinq pays participants; ces zones sont la mer d'Arafoura, le golfe de Papouasie, la mer de Samar, le golfe de Thaïlande et la province vietnamienne de Kiên Giang. Dans chacune des zones sélectionnées, les problèmes les plus pertinents seront identifiés et des partenariats public-privé seront établis pour trouver des solutions appropriées, avec un appui technique du projet et de ses partenaires. Le coût total du projet s'élève à 11 millions d'USD, dont 3 millions financés par une subvention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

4. Le projet régional FAO/FEM sur la gestion durable des prises accessoires dans les pêcheries chalutières d'Amérique latine et des Caraïbes (REBYC-II LAC)³ est dans la phase finale de son élaboration. Les pays partenaires du projet sont le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, le Mexique, le Suriname et la Trinité-et-Tobago. Le projet comprend trois volets techniques: i) Amélioration des arrangements de collaboration institutionnels et réglementaires relatifs à la gestion des prises accessoires, ii) Renforcement de la gestion et optimisation de l'utilisation des prises accessoires, et iii) moyens d'existence durables: diversification et autres possibilités. Le coût total du projet s'élève à 17 millions d'USD, dont 6 millions financés par une subvention du FEM. Les intervenants privés du secteur de la pêche sont des partenaires essentiels du projet, déterminés à élaborer et adopter des

¹ www.fao.org/docrep/015/ba0022t/ba0022t00.pdf

² SE Asia region GCP/RAS/269/GFF (2012-2015) <http://iwlearn.net/iw-projects/3619>

³ LAC region GCP/RLA/203/GFF (en préparation) http://www.thegef.org/gef/project_detail?projID=5304

directives sur les pratiques optimales dans la pêche au chalut. Le projet devrait démarrer en janvier 2015 et avoir une durée de cinq ans.

5. Les prises accessoires dans la pêche au thon tiennent une place importante dans le projet mondial FAO/FEM relatif à la gestion durable des pêcheries thonières et à la conservation de la biodiversité dans les zones marines situées au-delà des juridictions nationales⁴. Ce projet, auquel participent les cinq ORGP thonières, des membres de la FAO, le secteur privé et des ONG a été mis en œuvre début 2014 pour une durée de cinq ans. La stratégie du projet consiste à encourager une nouvelle vague de coopération technique et de partenariats entre les principales parties prenantes, en incorporant les pratiques optimales les plus récentes, à élargir le groupe de parties prenantes et à faciliter le dialogue aux niveaux national, régional et mondial pour catalyser et accélérer les activités prioritaires des ORGP thonières. La troisième composante du projet intitulée «Réduction de l'impact négatif de la pêche au thon sur l'écosystème» est centrée sur l'intégration de technologies et de pratiques améliorées de réduction des prises accessoires dans les processus de planification aux niveaux régional et national, ainsi que sur l'adoption par les navires thoniers de pratiques optimales dans ce domaine. Un tiers des activités concernent les prises accessoires et la conservation de la biodiversité. Le coût total du projet s'élève à 148 millions d'USD, dont 30 millions fournis par le FEM.

6. Un projet régional sur le thon intitulé «Mise en œuvre des conventions mondiales et régionales sur les pêches océaniques et des instruments y relatifs dans les Petits États insulaires en développement du Pacifique (PEID)»⁵ auxquels participent le PNUD, la FAO et le FEM pour le Pacifique occidental et central, a été soumis à l'approbation du Directeur général du FEM. Ce projet sera exécuté par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique et par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique, avec pour priorité, en ce qui concerne les prises accessoires, d'intégrer les espèces non visées dans les processus de planification de la gestion au niveau national, et il sera aligné sur les mesures sous-régionales ou régionales ou sur les instruments mondiaux pertinents. Le coût total du projet s'élève à 80 millions d'USD, dont 10 millions fournis par le FEM.

PERTES AVANT CAPTURE ET PÊCHE FANTÔME

7. La Section 8 des Directives traite des pertes avant capture résultant des opérations de pêche. Ces pertes se réfèrent aux poissons et aux autres animaux morts à cause des opérations de pêche qui ne sont pas chargés à bord et elles comprennent les poissons sortis des sennes coulissantes, les poissons morts ou blessés alors qu'ils s'échappent des engins de pêche, ainsi que la «pêche fantôme» par des engins abandonnés, perdus ou rejetés à la mer (ALDFG). Sur ces questions, les Directives invitent les États et les ORGP/ARGP à étudier des mesures à prendre pour évaluer et atténuer les impacts de ces pertes et de la pêche fantôme; ces mesures pourraient être les suivantes:

- amélioration des données scientifiques sur l'ampleur et les causes des pertes avant capture et les effets de la pêche fantôme pour qu'il en soit tenu compte dans les évaluations des stocks, des pêcheries et des écosystèmes; et
- mise au point de technologies et de mesures visant à quantifier et à réduire la mortalité et les impacts résultant des pertes avant capture et de la pêche fantôme, par exemple de méthodes permettant d'estimer les pertes avant capture occasionnées par différents types d'engins, de modifier les engins et les méthodes de pêche, de remonter jusqu'aux propriétaires des engins en cause, de réduire les pertes d'engins, de mettre au point des procédures et des programmes de récupération d'engins et de réduire l'action des engins perdus, voire rendre ceux-ci totalement inopérants, en utilisant des matériaux dégradables.

8. Au cours du dernier exercice biennal, la FAO a fourni un appui technique à l'Organisation maritime internationale (OMI) pour la révision de l'Annexe V de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (convention MARPOL). Cette convention contient une

⁴ FAO global tuna fisheries GCP /GLO/365/GFF (2014-2019) www.thegef.org/gef/project_detail?projID=4581

⁵ Regional tuna fisheries project GCP/RAS/267/GFF (en préparation) www.thegef.org/gef/project_detail?projID=4746

disposition obligeant à enregistrer les rejets ou les pertes d'engins de pêche et à signaler le rejet ou la perte accidentelle d'engins de pêche constituant un péril pour le milieu marin ou la navigation. En outre, grâce à un financement d'amorçage qui lui a été accordé par le PNUE, la FAO a réalisé des études de cas sur les politiques et la législation relatives aux engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés en mer (ALDFG). Une campagne de promotion et de sensibilisation au problème des ALDFG sera également lancée dans le cadre du Partenariat mondial sur les déchets marins⁶.

RÉUNIR LES SCIENTIFIQUES ET LES TECHNOLOGUES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET DES PAYS DÉVELOPPÉS

9. La FAO copréside le Groupe de travail du Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) sur la technologie des pêches et le comportement du poisson⁷. Ce Groupe de travail comprend les 20 États membres du CIEM, qui sont l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède. Le groupe de travail lance et revoit des enquêtes de scientifiques et de technologues sur tous les aspects de la conception, de la planification et de l'essai des engins de pêche utilisés pour estimer l'abondance, des engins de pêche sélectifs visant à réduire les prises accessoires et les rejets en mer, ainsi que des engins et des méthodes de pêche écologiques peu nocifs pour le fond marin et les autres composantes non visées de l'écosystème. Le groupe de travail a été une plateforme efficace d'encadrement, de partenariat et de collaboration entre les spécialistes des prises accessoires des pays en développement. En 2013, la réunion annuelle du groupe de travail a été organisée à Bangkok (Thaïlande) en coopération avec le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est. Elle a accueilli au total 138 personnes venues de 25 pays, et une centaine de personnes ont participé au mini-symposium pour discuter des facteurs qui entravent et qui favorisent le passage aux technologies de pêche à faible impact et à faible consommation d'énergie (FIFC)⁸.

ASSIMILATION DES PRISES ACCESSOIRES ET DES REJETS EN MER À DES PERTES ET DES GASPILLAGES ALIMENTAIRES (LIENS ENTRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES OS2 ET OS4)

10. Selon les prévisions de la FAO, si les tendances actuelles de la production et de la consommation se maintiennent, la production alimentaire mondiale devrait augmenter de 60 pour cent d'ici à 2050 pour répondre à la demande de la population toujours plus nombreuse. Pourtant, plus d'un tiers des aliments que nous produisons aujourd'hui sont perdus ou gaspillés. Au cours des années passées, la FAO a évalué les pertes et les gaspillages alimentaires à différents stades de la filière pêche (rejets en mer et pertes après capture), mais elle doit encore mettre au point une méthode standard pour estimer les pertes et les gaspillages alimentaires qui se produisent tout au long des chaînes de valeur du secteur. En outre, sachant que la dernière étude mondiale de la FAO sur les rejets en mer date de 2005⁹, une mise à jour de cette étude, dont la portée serait élargie aux valeurs économiques des pertes et des gaspillages qui se produisent tout au long de la filière, ainsi qu'un suivi plus systématique, pourraient être utiles pour aligner les travaux essentiels du Département sur les prises accessoires et les rejets en mer avec les objectifs de l'Organisation. Cette approche serait également conforme à l'esprit de l'initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue qui préconise une approche multidisciplinaire intégrée de la gestion des pêches.

⁶ <http://gpa.unep.org/index.php/global-partnership-on-marine-litter>

⁷ www.ices.dk/community/groups/Pages/WGFTFB.aspx

⁸ Le rapport de l'atelier est en cours de rédaction.

⁹ Les rejets des pêcheries maritimes mondiales Une mise à jour. FAO Document technique sur les pêches. n° 470. Rome, FAO. 2008. 147p.

CONCLUSIONS

11. En dépit des progrès réalisés jusqu'à présent, l'application des directives pourrait être améliorée grâce à quelques mesures, telles que:

- fournir une mise à jour sur les rejets dans les pêcheries maritimes mondiales et élaborer des outils pour suivre et évaluer les rejets et en tenir compte dans les évaluations des pertes et des gaspillages alimentaires qui se produisent dans la filière pêche;
- étudier des mesures incitatives et dissuasives en rapport avec i) l'adoption de technologies de réduction des prises accessoires et des rejets, par les exploitants des navires de pêche, et ii) les coûts économiques et sociaux associés à la mise en œuvre d'autres cadres réglementaires;
- renforcer l'assistance technique à l'appui d'essais et de démonstrations en conditions réelles de technologies visant à réduire les prises accessoires et des rejets, y compris de nouveaux outils tels que les systèmes de télésurveillance et de télénotification;
- élargir la portée de l'assistance technique fournie par la FAO en matière de gestion des prises accessoires et de réduction des rejets, à d'autres types d'engins de pêche, tels que les filets maillants et les palangres, en cas d'interactions avec des espèces menacées, en danger ou protégées, et
- intensifier le dialogue avec les exploitants des navires de pêche et les responsables de la gestion des ressources, et jeter des ponts entre la recherche et les technologies de pointe, les pêcheurs, les transformateurs, les grossistes, les détaillants, les décideurs et les consommateurs.